

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	10 décembre 2024
Délibération N°	06
Date de la convocation	29 novembre 2024
Objet	3.2 Aliénations St-Mathieu de Tréviers - Rés. le Jeantout - rue de l'Amandier - Rétrocession des voiries et espaces publics - parcelles de terrain cadastrées AE514 et AE516 d'une superficie de 1619 m ²

L'an deux mille vingt-quatre le dix décembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HERAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Daniel ROBEQUAIN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à Mme PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241210-20241210-06-DEV-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Objet : 3.2.- Aliénations

ST MATHIEU DE TREVIERS – Rés.le Jeantout – Rue de l’Amandier - Rétrocession des voiries et espaces publics - parcelles de terrain cadastrées AE514 et AE516 d’une superficie de 1 619 m²

Le 10 décembre 2024,

Le Conseil d’Administration de Héroult Logement s’est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum.

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l’Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Considérant qu’Héroult Logement est propriétaire de deux parcelles de terrains cadastrées AE514 et AE516 d’une superficie de 1619m² situé rue de l’Amandier en la commune de SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS, sur lesquelles ont été réalisés une voirie ouverte à la circulation publique et des emplacements de stationnements ouverts au public dans le cadre de la réalisation par Héroult Logement de l’ensemble immobilier dénommé Résidence le Jeantout situé rue de l’Amandier en la commune de SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS.

Considérant qu’Héroult Logement a accepté la demande de la ville de SAINT MATHIEU DE TREVIERS de lui céder à l’euro symbolique cette voirie et emplacements de stationnements formant les parcelles cadastrées AE514 et AE516 susvisées, les frais d’acte restant à la charge de la ville.

Le Président demande au Conseil d’Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d’Administration décide :

ARTICLE 1 :

D’autoriser la signature des actes de vente à l’euro symbolique portant sur les parcelles de terrains cadastrées AE514 et AE516 d’une superficie de 1619m² situé sur la résidence le Jeantout, rue de l’Amandier à SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS formant une voirie ouverte à la circulation publique et des emplacements de stationnements ouverts au public

ARTICLE 2 :

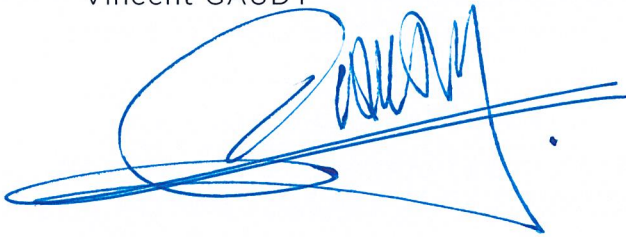
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent GAUDY', with a large, sweeping flourish underneath.